

# REPUBLIQUE FRANCAISE

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 12/10/2011*

Par suite d'une convocation en date du 05/10/2011, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, DAUMONT Michel, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BROUET Christophe à M. QUENTIN Jean Jacques, GOIN Jérôme à M. BERTOUT Pascal,

Absent(e) : Mme BADRE Véronique

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 15

Date de la convocation : 05/10/2011

Date d'affichage : 05/10/2011

A été nommé secrétaire : M LEQUEUX Michel

### **SOMMAIRE**

Détermination d'un tarif concession enfant

Reprise des concessions à l'état d'abandon

Détermination d'un tarif demi-vacation

Budget Général : décision modificative

Tarifs : ALSH

Renouvellement d'un contrat unique d'insertion

Radar pédagogique : demande de subventions

FDEA : versement de la participation communale aux travaux

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Détermination d'un tarif concession enfant**

réf : 2011-61

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide d'appliquer la gratuité pour concession enfant (âge limite fixé à 13 ans) trentenaire.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Reprise des concessions à l'état d'abandon**

réf : 2011-62

En date du 31 août 2011, la Commune des Hautes-Rivières a procédé au 2ème constat d'abandon pour les concessions

pour le cimetière de Linchamps et des Hautes-Rivières

La commune a engagé, il y a maintenant plus de trois ans, une procédure de reprise des concessions ou des sépultures à l'état d'abandon dans le cimetière communal conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R2223-12 à 23 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

Vu les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des sépultures dressées dans le cimetière communal des Hautes-Rivières et de Linchamps conformément aux listes annexées à la présente délibération,

Vu la liste des sépultures définitivement constatées à l'état d'abandon,

Considérant que lesdites sépultures ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de 10 ans

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs ayants droits de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité

Le conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, décide :

-de prononcer la reprise des concessions ou des sépultures lorsque l'acte de concession fait défaut, définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste annexée.

-d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions ou sépultures reprises mentionnées ci-dessus.

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les sépultures reprises à compter de la présente délibération.

Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront remis en service par la commune pour de nouvelles sépultures

La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication, par voie d'affichage à la Mairie et aux cimetières et, transmis à la préfecture.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

*A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstention : 1: Olivier BADRE : laisser les tombes sur place ,c'est plus simple)*

### **Détermination d'un tarif demi-vacation**

réf : 2011-63

Par délibération en date du 5 mars 2009, le Conseil Municipal a fixé à 20 € le montant des vacations dues pour la surveillance des opérations concernées comme la fermeture du cercueil, exhumation, réinhumation et translation mais le tarif de la demi-vacation n'a pas été fixée.

Conformément à l'article R 2213-53 du code général des Collectivités Territoriales

Il est nécessaire de le fixer comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de fixer le prix de la demi-vacation à 10 € pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps dans un même caveau ou d'une même fosse et de réinhumation dans le même cimetière.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

Tarif columbarium : ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors d'un prochain conseil municipal .

### **Budget Général : décision modificative**

réf : 2011-64

#### **Budget Général 2011**

#### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

#### **Chapitre 012 « Charges de personnel »**

Article 64168 «autres emplois d'insertion»: + 25 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 «dotations, subventions et participations» :

Article 74718 «autres» : + 25 000 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 «immobilisations corporelles» :

Article 2188 «autres»: + 1150 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 40 « opération d'ordre de transfert entre sections »

Article 2111 « Terrains nus » : - 1000 €

Chapitre 13: « Subventions d'investissement »:

Article 1321 «état, établissements nationaux» : + 2150 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : 1 726 275.18 €

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : 718 509.40 €

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

**Tarifs :ALSH**

réf : 2011-65

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs décrit dans le tableau ci-joint. avec l'ajout suivant :

**A défaut de réception des avis d'imposition des familles pour application du bon quotient familial, le taux maximum sera appliqué**

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

**Renouvellement d'un contrat unique d'insertion**

réf : 2011-66

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de la secrétaire comptable en congé maternité à compter du 2 décembre 2011,

Monsieur le Maire propose de renouveler un contrat unique d'insertion, dit CUI , à 20h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 6 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 25 novembre 2011.

-d'accepter le renouvellement d'un CUI à compter du 25 novembre 2011 pour un tel contrat de travail à 20h/semaine pour un contrat à durée déterminée de 6 mois.

Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir avec le Pôle-Emploi, les services de l'état, les contrats de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

**Radar pédagogique : demande de subventions**

réf : 2011-67

La Commune souhaite mener une politique de prévention contre la vitesse excessive au centre bourg du village, c'est pourquoi, il est prévu d'acheter un ou deux radars pédagogiques et de demander une subvention auprès du Conseil Général des Ardennes, de la Préfecture.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide :

-d'acheter un radar pédagogique auprès du fournisseur Virtua Via pour un montant de 3431.32 € TTC

-d'inscrire la dépense au budget général 2011

-de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Ardennes, de la préfecture des Ardennes et de tout autre financeur susceptible de financer ce genre d'opération;

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce genre d'opération.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **FDEA : versement de la participation communale aux travaux**

réf : 2011-68

La Fédération Départementale d'Electricité des Ardennes sollicite les différentes participations de la Commune établies comme suit :

- 27 950 € pour dissimulation de branchements pour la deuxième tranche de travaux à Linchamps,
- 5029.34 € pour dissimulation de branchements pour la Route de Linchamps à la Rayère.
- 3313.52 € pour dissimulation de branchements aux abords de la Gare de Sorendal.
- 2864.61 € pour dissimulation de branchements rue du Comodo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les sommes énoncées ci-dessus à la Fédération Départementale d'électrification des Ardennes.

Les crédits nécessaires au paiement figurent au Budget Général 2011 à l'article 20415 « subvention exceptionnelle d'équipement ».

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Communications diverses :**

Un Conseil Municipal Privé aura lieu le mercredi 19 octobre 2011 à 20h00 en Mairie.

Un nettoyage de l'ancienne usine Ballot située sur la parcelle AP 75 (avec coupe du poirier et du pommier) a été fait par les agents communaux avec l'autorisation écrite de la propriétaire actuelle Mme Helga Schneider domiciliée en Allemagne. On a récupéré du petit matériel pour l'association Pays des Hautes-Rivières, une caravane vétuste a été récupérée par Monsieur Bouchat Willy. Un ancien canoë Kayak a été proposé à Monsieur Laurent Manteau de l'association Marie Crochette, ce dernier n'a pas voulu le récupérer.

Les élections primaires du PS ont eu lieu dimanche 9 octobre dernier, les habitants des Hautes-Rivières qui ont voulu aller voter à Monthermé n'ont pu le faire qu'à compter de 10h00 avec à l'appui leur carte électorale. Monsieur le Maire informe que la liste des électeurs demandée par le PS a été fournie au parti socialiste à deux reprises par le personnel administratif de la Mairie (dix communes dans les Ardennes concernées) et précise que les agents administratifs ont fait parfaitement leur travail.

TNT : Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Noiret a prévenu la mairie lundi qu'il y aurait des travaux de maintenance sur l'émetteur des Hautes-Rivières et que la réception TNT se trouverait perturbée.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers envoyés par Mme PARIZEL Francine qui souhaite acheter une petite partie des escaliers qui se trouve sur le chemin communal. Après discussion au sein du conseil, il est décidé de ne pas vendre une partie du chemin rural. Le contraire créerait un précédent non envisageable.

Monsieur Bernard MASSON informe que le PNR des Ardennes est en cours de validation.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h40